



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 mars 2022

### **INVESTIR DANS LA FRANCE DE 2030 : OUVERTURE DE L'APPEL À PROJETS « RÉACTEURS NUCLÉAIRES INNOVANTS »**

**Le 10 février 2022 à Belfort, le président de la République, en présence de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, a précisé la stratégie et les moyens de France 2030 pour faire émerger et industrialiser en France des technologies de rupture dans le domaine des énergies renouvelables, du nucléaire et des réseaux électriques de demain. Dans le prolongement de cette annonce, l'appel à projets « Réacteurs nucléaires innovants » est ouvert.**

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de nos transports, de notre industrie, de notre secteur agricole et de nos logements, nous devons accélérer les actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et substituer les usages de combustibles fossiles par des énergies décarbonées. Malgré une baisse importante de notre consommation d'énergie totale, la demande en électricité augmentera de manière significative. A l'horizon 2050, l'essentiel de notre parc de production aura été renouvelé. **Un effort industriel massif de déploiement des énergies renouvelables (EnR) et la construction de nouveaux réacteurs nucléaires sont donc nécessaires dès aujourd'hui pour répondre à cet enjeu. Les réseaux électriques seront profondément transformés.**

Pour bâtir le cadre qui permettra de réaliser cette performance économique et industrielle, il est essentiel de **faire émerger puis d'industrialiser en France des solutions de rupture dans les technologies de production et de distribution d'énergie.**

**C'est toute l'ambition de France 2030 : produire mieux, de manière décarbonée, tout en faisant émerger de nouveaux acteurs et en leur donnant les moyens d'innover.** France 2030 consacrera 50 % de ses investissements à la décarbonation de l'économie et 50 % à des acteurs émergents porteurs d'innovation, sans dépenses défavorables à l'environnement.

Dans le cadre de France 2030, ce sont près de 2 milliards d'euros qui seront dédiés à l'innovation et au soutien à l'industrialisation de nos moyens de production d'énergie renouvelable et nucléaire et de gestion du système électrique, comme annoncé par le président de la République à Belfort le 10 février 2022.

## **DÉVELOPPER DES TECHNOLOGIES DE RUPTURE DANS LE DOMAINE DU NUCLÉAIRE**

Au-delà de la construction de nouveaux réacteurs reposant sur la technologie française EPR2 qui constituent la solution sur laquelle la France peut compter à moyen terme, il est essentiel que la filière nucléaire continue d'investir massivement et durablement dans l'innovation, afin de préparer notre avenir énergétique en apportant de nouvelles réponses aux enjeux spécifiques que pose l'énergie nucléaire.

Le retour d'expérience international montre que l'innovation dans le domaine des systèmes nucléaires connaît aujourd'hui une accélération dans certains pays, avec des programmes massifs lancés à cet effet, notamment aux Etats-Unis, en Chine, en Russie, au Royaume-Uni, au Canada et au Japon, où des projets à l'initiative d'acteurs de marchés sont favorisés et soutenus par des fonds publics.

Maintenir l'avance technologique, rester compétitif et être à l'avant-garde passera ainsi par le développement en France de réacteurs innovants en rupture.

**France 2030 consacrera 1 milliard d'euros pour faire émerger de nouvelles technologies nucléaires et développer en France des réacteurs nucléaires innovants** intégrant une meilleure gestion des déchets.

## **OUVERTURE DE L'AAP « RÉACTEURS NUCLÉAIRES INNOVANTS »**

C'est pourquoi le **Gouvernement a lancé un programme d'appel à projets (AAP), doté de 500 M€, qui permettra de soutenir de nouveaux concepts complets de réacteurs nucléaires innovants, dans les domaines de la fission et de la fusion nucléaire. Plusieurs appels à projets seront organisés pour accompagner les projets à différents stades de maturité.**

Ces nouveaux concepts de réacteurs permettront d'introduire des innovations de rupture dans la R&D de la filière nucléaire française, qu'il s'agisse de développer la production combinée d'électricité, de chaleur ou d'hydrogène, de favoriser la fermeture du cycle du combustible nucléaire et d'améliorer la gestion des déchets radioactifs, en permettant la réduction de leur volume ou de leur activité, ou d'améliorer la compétitivité de l'énergie produite, la sûreté et la sécurité nucléaires.

**Un premier AAP « Réacteurs nucléaires innovants » est ouvert ce jour. Il s'adresse notamment à des acteurs émergents et a l'ambition de créer un nouvel écosystème de start-ups nucléaires, complémentaires avec nos champions du secteur. Les ingénieurs de tous horizons sont invités à se lancer dans cette aventure et les grands acteurs de la filière se mobiliseront pour susciter l'innovation au sein de leurs équipes et favoriser l'essaimage de leurs agents.**

Pour accompagner ces nouveaux acteurs dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets, l'Etat confiera au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), sous la tutelle des ministères chargés de l'énergie, de la recherche, de l'industrie et de la défense, un rôle clef d'accompagnement et d'expertise scientifique et technique de leurs projets, pour faire bénéficier à ces nouveaux acteurs du patrimoine scientifique riche de la filière nucléaire française.

L'appel à projets « Réacteurs nucléaires innovants » est ouvert jusqu'au 28 juin 2023 à 12h00.

Le cahier des charges pour cet appel à projets est disponible sur le site de Bpifrance :  
<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-reacteurs-nucleaires-innovants>

### **Contacts presse**

#### **Ministère de la Transition écologique**

01 40 81 78 31

[secretariat.communication@ecologie.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@ecologie.gouv.fr)

#### **Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

01 55 55 82 00

[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)

#### **Ministère de l'Industrie**

01 53 18 44 38

[presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

#### **Secrétariat général pour l'investissement**

01 42 75 64 58

[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

#### **Bpifrance**

01 45 65 51 62

[presse@bpifrance.fr](mailto:presse@bpifrance.fr)

## A propos de France 2030

### Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (BPI France) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : [www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

## A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : <http://www.bpifrance.fr> @Bpifrancepresse